



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JANVIER 2026- 18H30
Salle Cœur de Nacre 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
05/01/2026	365	CONTROLE D'ACCES POUR LES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE - ACQUISITION DE MATERIEL	Approuvée
05/01/2026	366	CPIE VALLEE DE L'ORNE - ACTIONS 2026	Approuvée
05/01/2026	367	PROJET PIQU'EN VILLE - GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND (GMN)	Approuvée



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE CINQ JANVIER A 18H00

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 12 2025

DATE D'AFFICHAGE :
29 12 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**
PRESENTS : **11**
VOTANTS : **11**

**COLLECTE DES DECHETS
CONTROLE D'ACCES POUR
LES COLONNES D'APPORT
VOLONTAIRE : ACQUISITION
DE MATERIEL**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas ;

Excusés : LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : CHANU Philippe

* ----- *

Monsieur le président donne la parole à Nicolas DELAHAYE, vice-président en charge de la gestion des déchets.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative (TEOMI), les colonnes d'apport volontaire d'ordures ménagères sont équipées d'un système de contrôle d'accès, dénommé REDIN. Ce dispositif permet l'ouverture du tambour par badge, l'enregistrement des dépôts et la transmission des données vers le logiciel de facturation.

Ces équipements faisaient l'objet d'un contrat de location et d'abonnement auprès de la société *BH Technologie*, arrivé échéance en 2025. Ledit contrat devait notamment garantir le service après-vente avec des interventions rapides et le maintien du parc en bon état de fonctionnement.

Or, les prestations associées à ce contrat n'ont pas été à la hauteur des attentes. Dans ce contexte, et au regard des coûts engagés, il apparaît plus économique et plus fonctionnel de procéder à l'acquisition du parc matériel, lequel a été intégralement remis à neuf en août 2025, tout en continuant à assurer le SAV.

Le coût d'acquisition du parc existant s'élève à 12 750 € HT, auquel s'ajoutent des frais d'abonnement de 8,90 € HT par mois et par REDIN, soit 3 631,20 € HT par an pour 34 équipements.

En complément, il conviendra de prévoir l'acquisition de 4 REDIN supplémentaires pour les colonnes récemment équipées (secteurs Haut Près – tranche 4 à Douvres-la-Délivrande et Clos Saint-Ursin à Courseulles-sur-Mer).

À titre de comparaison, le montant annuel du précédent contrat de location et d'abonnement s'élevait à 19 992 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de location et d'abonnement conclu avec la société *BH Technologie* relatif aux équipements REDIN pour le contrôle d'accès des colonnes d'apport volontaire, arrivant à échéance en 2025 ;

Vu le rapport d'évaluation des prestations de service après-vente et de maintenance associées au contrat précité ;

Considérant que le parc matériel a été intégralement remis à neuf en août 2025 ;

Considérant que l'acquisition du parc matériel existant, au coût de 12 750 € HT, associée à la poursuite d'un service après-vente sous forme d'abonnement mensuel de 8,90 € HT par équipement, soit 3 631,20 € TTC par an pour 34 équipements, représente une solution plus économique et fonctionnelle

Considérant que l'acquisition de 4 équipements REDIN supplémentaires est nécessaire pour équiper les colonnes récemment installées sur les secteurs Haut Près – tranche 4 et Clos Saint-Ursin ;

Considérant que cette évolution contractuelle permettra de réduire les coûts, d'améliorer la maîtrise du matériel et d'assurer une meilleure continuité de service ;

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A l'unanimité,

APPROUVE les devis d'acquisition du matériel nécessaire au contrôle d'accès des colonnes d'apport volontaire, ainsi que la poursuite des abonnements associés avec la société *BH Technologie*.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR DE NACRE
* 14440 *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE CINQ JANVIER A 18H00

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 12 2025

DATE D'AFFICHAGE :
29 12 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : **13**
PRESENTS : **11**
VOTANTS : **11**

**CPIE VALLEE DE L'ORNE :
PROGRAMME D' ACTIONS
2026**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas ;

Excusés : LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : CHANU Philippe

* *

Monsieur le président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, vice-président en charge de l'environnement.

Par délibération en date du 28 mars 2025, le conseil communautaire a approuvé un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Orne (CPIE) pour la période 2025-2027.

L'objectif est de développer des actions permettant de contribuer à la qualité environnementale du territoire. En vertu de cette convention de partenariat, un programme d'actions est proposé chaque année et approuvé par la collectivité.

Au titre de l'année 2026, la proposition du CPIE s'articule autour de deux axes « Pour un littoral vivant » et « Pour une amélioration de la biodiversité sur le territoire ».

Les actions de ces deux axes, proposées concernent :

	Axe « Pour un littoral vivant »	Axe « Pour une amélioration de la biodiversité sur le territoire »
Actions financées à 100 % par C2N soit 10 950 €	Animations « Coquillages & Crustacés »	Présentation des résultats de l'Atlas de la Biodiversité (ABC)
	Animations « Littoral »	Suite de la réalisation de fiches actions pédagogiques de l'ABC
	Participation aux événementiels locaux (Jardifoliz, Fête de la mer...)	Animations Biodiversité dans chaque commune rétro-littorale
Actions financées à 20% par C2N soit 2 380 €	Sur les hauts de plage « Plage vivante – côtes normandes »	Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHEN)
	Sur les estrans « pêche à pied récréative – côtes normandes »	

Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20260105-BC05012026-366-DE
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

La participation prévisionnelle de Cœur de Nacre pour l'année 2026, s'élève à **13 330 €**.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2025 approuvant le partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Vallée de l'Orne (CPIE) pour la période 2025-2027 ;

Vu la convention de partenariat conclue entre la communauté de communes Cœur de Nacre et le CPIE ;

Vu les propositions d'actions présentées par le CPIE au titre de l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A l'unanimité,

APPROUVE les actions du CPIE pour l'année 2026 sur le territoire de Cœur de Nacre, telles que présentées.

ACCEPTE, à ce titre, le versement d'une contribution financière d'un montant prévisionnel de 13 330 €.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE CINQ JANVIER A 18H00

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
29 12 2025

DATE D'AFFICHAGE :
29 12 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 11
VOTANTS : 11

PROJET PIQU'EN VILLE :
GRUPE
MAMMALOGIQUE
NORMAND (GMN)

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : LEFORT Thierry, PHILIPPEAUX Anne-Marie, CHANU Philippe, GUILLOUARD Jean-Luc, BERTY Alexandre, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, DOLLEY Arnaud, MARIE Anne-Marie, GUINGOUAIN Jean-Luc, DUPONT-FEDERICI Thomas ;

Excusés : LERMINE Patrick, DELALANDE Hubert.

Secrétaire de séance : CHANU Philippe

* ----- *

Monsieur le président donne la parole à Thomas DUPONT-FEDERICI, vice-président en charge de l'environnement.

En mai 2021, le GMN (*Groupe Mammalogique Normand*) a initié un programme de mobilisation citoyenne sur le territoire de la ville de Caen/14 : restaurer la perméabilité du tissu urbain en faveur de la petite faune terrestre, ayant pour emblème le Hérisson d'Europe.

Un grand nombre de particuliers et des services de la collectivité s'étant alors mobilisé, le GMN a été sollicité à plusieurs reprises des collectivités normandes pour les accompagner dans la mise en œuvre d'un programme similaire sur leur territoire. L'élaboration d'un programme régional a donc été engagé, avec l'obtention de financements publics pour la période 2023-2026 : **Piqu'en Ville**.

Les objectifs du projet *Piqu'en Ville* sont de :

- Restaurer la perméabilité du tissu urbain en faveur de la petite faune terrestre, ayant pour emblème le hérisson d'Europe.
- Reconnecter les espaces publics et les jardins privés volontaires entre eux, par la création de passages de 15 cm d'envergure dans les murs et clôtures, afin de permettre aux animaux sauvages de se déplacer tout en s'éloignant du réseau routier et ainsi limiter le risque de mortalité routière.
- Former et accompagner chaque acteur mobilisé, à chaque étape du projet, pour acquérir des compétences et connaissances, tant sur le volet naturaliste que l'écologie générale et l'impact anthropique et individuel sur le vivant.

En 2025, la communauté de communes Cœur de Nacre a pu bénéficier de 5 jours d'accompagnement du GMN, sur le territoire de Langrune-sur-Mer, commune pilote : 13 passages à hérisson ont été créés avec les habitants du lotissement des Trois Grâces, 2 classes de l'école élémentaire ainsi que les services techniques municipaux.

Fort de ce succès, l'intercommunalité a demandé 10 jours d'accompagnement du GMN pour l'année 2026, au travers de 4 actions :

- Création de passages à hérisson chez les habitants, en ciblant des secteurs préférentiels choisis par les communes
- Formation des services techniques communaux
- Sensibilisation des élèves des écoles élémentaires
- Participation à des évènements sur la thématique de la biodiversité

Un appel à participation a été réalisé auprès des 12 autres communes C2N dont 10 ont répondu favorablement, en précisant pour certaines leur préférence d'actions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des espaces naturels ;

Vu le programme régional *Piqu'en Ville* porté par le Groupe Mammalogique Normand (GMN) pour la période 2023-2026 ;

Vu la proposition du GMN de 10 jours d'accompagnement sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Nacre ;

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

A l'unanimité,

APPROUVE les actions programmées dans le cadre du projet *Piqu'en Ville* sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Nacre.

ACCEPTE, à ce titre, le versement d'une contribution de 1 000 € au Groupe Mammalogique Normand.

AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président, Thierry LEFORT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
14440